

**Institut d'Administration des Entreprises**

UPVD - Université de Perpignan Via Domitia  
52 avenue Paul Alduy – 66000 Perpignan – Tel : 04.30.95.04.83

Dossier suivi par : Christine Fort

✉ [christine.fort@univ-perp.fr](mailto:christine.fort@univ-perp.fr)

Perpignan, le 10 janvier 2014

Objet : Versement taxe apprentissage à l'IAE

Madame, Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous solliciter concernant le versement de la taxe d'apprentissage 2014 au bénéfice de l'IAE, Ecole Universitaire de Management de l'Université de Perpignan Via Domitia, taxe qui permet d'abonder notre budget afin de mieux former vos futurs collaborateurs.

Seul le versement de la taxe d'apprentissage par les entreprises peut améliorer les conditions de travail de nos étudiants par l'achat de matériel pédagogique adapté aux attentes des entreprises qui recrutent nos étudiants.

Si vous acceptez d'effectuer un versement au profit de l'IAE, vous devez avant fin février :

1°/ indiquer sur le bordereau de déclaration de paiement adressé à votre OCTA « IAE – Université de Perpignan Via Domitia » dans la rubrique « AFFECTATIONS AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS » afin de garantir que votre taxe d'apprentissage soit reversée à notre Institut en précisant la formation choisie parmi la liste ci-dessous :

- **Licence – Niveau Formation 2 - Cat B**

Economie et Gestion

- **Master – Niveau Formation 1- Cat C**

Management – Administration des Entreprises.

Management – Gestion des Affaires maritimes.

Management – Commerce International.

Management – Métiers de la Banque et de l'Assurance

2°/ sinon si vous ventilez votre taxe entre plusieurs établissements indiquer sur le bordereau le montant exact que vous souhaitez affecter à notre Institut,

3°/ nous adresser une copie du bordereau d'affectation de votre taxe ou un mail nous en indiquant le montant.

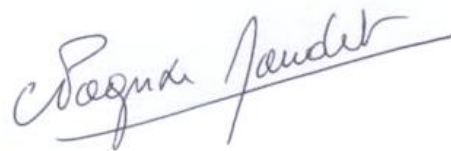
Nous comprenons bien que d'autres établissements de formation vous sollicitent également ; toutefois, soyez assurés que toute affectation d'une partie de votre taxe d'apprentissage à l'IAE, même modeste, nous sera d'un très grand secours.

Bien évidemment, nous vous confirmons que nos étudiants répondront avec intérêt à toute offre de stage de votre part ou d'une entreprise de votre connaissance, et qu'ils pourront également, dans le cadre de leurs études, réaliser des études spécifiques que vous voudriez bien leur confier.

Vous remerciant par avance de l'aide que vous apportez au fonctionnement et au développement de nos formations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre amicale considération.

**Le Président de l'IAE**

**La Directrice**



**Yves-Didier GOTTELAND**

**Christine PAGNON-MAUDET**